



## Réunion statutaire : **BUREAU EXÉCUTIF** Procès-verbal de la Réunion du 30 mai 2024

### **Membres présents (présentiel ou visioconférence) :**

Gwenaëlle NOURY, Présidente  
Irma BARDOUX, Secrétaire Générale  
Raphaël CABON, Trésorier Général  
Marianne OUDAR, Vice-présidente  
Guillemette ANCELET, Présidente CSN Patinage Artistique  
Marien de la ASUNCION, Président CSN Danse sur Glace  
Alexandra BOCH, Présidente CSN Bob Luge Skeleton  
Pascal HENRY, Président CSN Sports Extrêmes  
Cécile LEKHAL, Présidente CSN Patinage de Vitesse  
Anthony LEROY, Président de la CFOA  
Huguette LONDY, Référente Intégrité  
Noël MORARD, Président CSN Curling  
Laurent MOREAU, Président CSN Patinage Artistique Synchronisé

### **Membres excusés :**

Florian OTAÏ (pouvoir)  
Patrick RIVERA (pouvoir)  
Mylène SECHAUD, Présidente de la CSN Ballet (pouvoir)

### **Invités :**

Ludovic LE GUENNEC, Président du Conseil Fédéral  
Djamel CHEIKH, DTN  
Laurent PLAGNOL, avocat

*La séance est ouverte à 19h00, sous la présidence de Gwenaëlle NOURY. Le quorum est largement atteint. Le bureau exécutif peut donc valablement délibérer.*

La Présidente rappelle que le Bureau Exécutif a été convoqué le 28 mai 2024 à 10h36. Il se réunit sur l'Ordre du Jour suivant :

- Désignation d'un.e secrétaire de séance
- Approbation des procès-verbaux des réunions du 29 mars 2024 et 2 mai 2024
- Intervention de la Présidente
- Intervention de la Secrétaire Générale concernant :
  - les releases
  - la préparation de l'assemblée générale : lancement des appels à candidatures, projet d'ordres du jour à soumettre au Conseil Fédéral, rapports à établir
  - la candidature pour la présidence de la CFEC
  - la candidature pour la CSOE
- Intervention du Trésorier Général : présentation des comptes annuels 2023 et du budget actualisé 2024 à soumettre au Conseil Fédéral
- Point du DTN : bilan de la saison sportive
- Point des CSN : modifications de règlements des disciplines soumises au Conseil Fédéral

- Point juridique/litiges
- Questions diverses

Madame Noury rappelle à tous l'obligation de confidentialité de nos débats au sein de l'ensemble des instances dirigeantes, en application de l'article 16.3 du Règlement Intérieur.

Gwenaëlle Noury demande à inverser les points II et III de l'ordre du jour en raison de la lettre de démission de Raphaël Cabon, reçu par tous. Monsieur Cabon démissionne de son rôle de Trésorier Général et de membre du Bureau Exécutif, pour raison de santé. Monsieur Plagnol confirme qu'il n'y voit aucune objection dès lors que tous les points à l'ordre du jour soient traités.

Gwenaëlle Noury ajoute que tout le monde est peiné par cette démission mais il y a des priorités, la santé en fait partie. Elle remercie Raphaël Cabon pour tout le travail fourni et la qualité de la collaboration.

## I. Désignation d'un secrétaire de séance

Irma BARDOUX se propose comme secrétaire de séance.

L'approbation des deux procès-verbaux (29 mars et 2 mai) est reportée. En attente de deux validations préalables (DTN et président du CF).

## II. Intervention du Trésorier général

Raphaël Cabon expose ses problèmes de santé. Aggravation des problèmes de santé depuis vendredi soir. Raphaël indique qu'il a apprécié de travailler avec les membres du bureau exécutif et que c'est avec grand regret qu'il quitte ses fonctions.

Ensuite, il procède à la présentation du bilan imagé 2023 transmis par Zacharie du cabinet Syna hier.

Les produits d'exploitation 2023 sont en baisse par rapport à 2022. Cela s'explique car en 2022, il y avait beaucoup de produits d'exploitation liés aux mondiaux de Montpellier. Il en est de même pour les subventions. Les produits d'exploitation passent donc de 11 millions en 2022 à 5,4 millions en 2023.

Les cotisations des adhérents sont en hausse en 2023 (plus de 10%). Il faut espérer que cela continue dans ce sens.

Cette année il y a une ligne supplémentaire : Utilisation de fonds dédiés. Monsieur Cheikh évoquera ce sujet.

Au niveau des charges de fonctionnement, on constate une baisse sur 2023 qui est liée également aux Mondiaux. Les impôts et taxes sont en baisse (nous avons moins de TVA à déclarer : toujours en lien avec les Mondiaux).

L'augmentation des charges de personnel est due à l'arrivée d'Agathe et d'Emma.

Les fonds dédiés s'élèvent à 447 768 €, beaucoup sont liés à la vie sportive.

La partie manquante de la patinoire mobile a été « sortie » des amortissements pour un montant de 123 559 €. L'amortissement de la partie dont nous sommes réellement propriétaires est poursuivi, même si on ne peut pas s'en servir tel quel.

Synthèse de l'activité : vie sportive en déficit de 250 914 €, l'événementiel en déficit de 63 971 € et la vie fédérale est en excédent de 322 028 € ; soit un résultat positif de + 7144 €. Le **résultat net** (résultat positif moins la diminution du montant des amortissements de la part de la patinoire mobile inexistante) s'élève donc pour l'année 2023 à : **- 116 415 €**.

Il faut sécuriser la partie Événementielle et revoir la prise en charge des événements car les coûts sont de plus en plus élevés et les subventions sont quant à elles en baisse. Il n'est pas concevable d'organiser des événements qui génèrent du déficit.

Les comptes de la Fédération restent pour autant bien alimentés.

Monsieur Cheikh prend la parole pour apporter un éclairage. Il indique qu'à son arrivée beaucoup de cadres d'État n'exerçaient plus au sein de la Fédération, une reconstruction était à mettre en oeuvre. Les fonds dédiés ont été utilisés sur l'accord express de la Diges. Nous avons fait face à des dépenses plus importantes en raison d'un plus

grand nombre de départs en compétition. Exemple, les couples juniors sont beaucoup partis, alors que le choix de n'envoyer en compétitions que les seniors aurait pu être fait. La destination Asie est aussi plus coûteuse que des compétitions en Europe.

Les choix sportifs sont parfaitement assumés. Il n'était pas question de se centrer uniquement sur l'Elite, il était crucial d'intégrer la Relève. Une partie des fonds dédiés a donc été utilisée.

En 2024, on a resserré les lignes et, dans le même temps, on recherche des ressources financières. On a obtenu une rallonge de l'ANS de 200 000€ sur 2024. Un autre levier à développer : les sponsors. Une réunion a eu lieu la semaine dernière avec le sponsor japonais, ils soutiennent le Grand Prix de France pour 70 000 €. Cette agence de sponsoring japonaise ne conserve dans ses partenariats que la France et la Finlande. Ils ont la volonté de nous chercher un naming pour le GP. C'est une déclaration d'intention mais on ne peut que se réjouir de cette collaboration.

Il est indispensable d'identifier de nouvelles recettes qui viendront se substituer progressivement aux fonds dédiés (sur deux exercices).

Autre levier, le mécénat de compétences est de trouver des ressources clés qui nous seraient prêtées par des entreprises afin d'avoir un peu de renfort sur des compétences que nous ne possédons pas.

Cela passe aussi par des économies à faire, mais pas à n'importe quel prix car nous devons assurer le fonctionnement de la fédération. Le modèle économique de l'événementiel est à revoir, ils doivent à minima être à l'équilibre, et au mieux nous rapporter des fonds. On ne doit pas sacrifier nos sports et nos ambitions (on a fait partir les jeunes, on a des projets sur le handisport).

On a une meilleure visibilité aujourd'hui qu'en novembre 2022. Il faut reconstituer la logique qui prévaut dans la construction d'un budget prévisionnel. La trajectoire est raisonnable, la cible à avoir avec le contexte des collectivités locales qui donne de moins en moins.

Madame Noury ajoute que ces actions n'ont été faites que parce que les fonds dédiés étaient là. La politique sportive est complètement assumée car aujourd'hui on est sur la relève pour les JO 2030 et 2034. Il faut accompagner les jeunes pour leur apporter aujourd'hui l'expérience dont ils auront besoin demain.

Fin 2022, nous n'avions pas la garantie de conserver les fonds dédiés. Le Ministère aurait pu demander de les restituer, c'était effectivement de l'argent à rendre. Nous avons obtenu en 2023 la certitude que nous allions pouvoir les conserver.

Nous avons obtenu 73 000 € à destination des coachs des sportifs de haut niveau.

Madame Noury indique que le fonctionnement de la Fédération est parfaitement clean, qu'il n'y a aucune opacité. Cela n'a jamais été aussi transparent.

Monsieur Cheikh précise que l'ANS n'aurait jamais fait une rallonge de 200 000 € si nous n'avions pas la confiance du Ministère. Reprendre une Fédération dans ces conditions-là nécessite du temps. Cela ne peut pas se faire en six mois ni un an ni même deux ! Le Ministère considère que nous allons dans la même direction, que les décisions prises sont les bonnes.

Une question est posée concernant les trois postes : location de patinoire, frais de déplacements et agences de voyages. Ils augmentent de 250 000 € par rapport à l'an passé. Mais il est ajouté que c'est difficile d'analyser les comptes quand on a sur une année, la prise en compte des Mondiaux qui représentent plus de 5 millions d'euros.

Il est indiqué qu'en 2021, l'agence de voyages s'appelait Equator SAS, sise à Lyon. A l'époque, seuls les listés pouvaient voyager. Le contrat est signé avec Spartner (sous-marque de Equator SAS) pour la période allant du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 30 avril 2026.

Monsieur Cheikh indique que les effectifs de la Fédération sont descendus en flèche entre les années 2022 et 2023. Les cadres d'état génèrent des frais de déplacement et des voyages. Nous sommes passés de 14 cadres d'état à 8. Nous ne maîtrisons pas tous les coûts de déplacement, qui varient en fonction notamment des lieux des compétitions internationales.

Une question se pose : doit-on prendre en charge un événement ou pas. La prise en compte du cahier des charges ISU génère beaucoup de coûts. Il nous faut faire des choix. Les choix doivent être stratégiques mais aussi économiques.

Madame Noury précise que le grand livre est consultable par chacun si des questions subsistent.

Monsieur Cheikh indique que l'on ne peut que se réjouir collectivement de la rallonge de l'ANS, et que nous avons l'ambition d'avancer ensemble, de regarder devant et d'avoir une perspective de stabilité. Le levier de la licence pour augmenter les ressources n'en sera pas un car dans le programme de Gwenaëlle il a été indiqué que le montant de la licence ne bougera pas sur ce mandat.

Monsieur Cabon répond à une question posée : il n'est pas possible pour le moment de faire un bilan de la tournée de l'Equipe de France car tous les chiffres et données ne sont pas encore transmis.

Une question est posée concernant le matériel existant de la patinoire mobile. Madame Noury précise qu'il faut récupérer tout ce qui nous appartient et l'emporter dans le lieu de stockage à Orléans. Nous en sommes propriétaires nous pourrions le récupérer et le mettre en vente, une fois que son état est vérifié. Le litige avec Synerglaçage n'a aucun lien avec le matériel possédé. Toutefois, il n'est pas possible d'y aller à l'improviste. Il faut prévenir avant de se déplacer et vérifier comment est le local d'Orléans avant d'effectuer le déplacement.

La solution est de vendre cette patinoire le plus vite possible, il y a une dépréciation d'année en année.

Existe-t-il un substitut en synthétique plus facile à mettre en œuvre pour une patinoire éphémère ? Madame Noury répond que le frottement provoque le détachement de particules qui ne sont pas bonnes pour la santé et par ailleurs ce revêtement abîme les lames.

Les informations seront données précisément à Monsieur Morard pour qu'il puisse organiser le déplacement à Mulhouse.

Dans la suite de l'échange relatif à la patinoire mobile, une discussion a lieu sur le fonctionnement du local de stockage à Orléans. Comment s'organisera l'emprunt et la restitution du matériel ? Regroupera-t-on l'ensemble des matériels existants ? Exemple pour les sports extrêmes, tout était stocké chez le président de la CSN qui se déplaçait sur les compétitions avec le matériel, à un coût moindre pour les clubs. Le coût sera plus important à partir de ce local : 1000€ de frais de transport qui généreront un déficit pour le club organisateur (en sports extrêmes). Qui sera sur place pour assurer la logistique de l'entrepôt ?

Madame Noury indique qu'il faut réfléchir ensemble sur cette problématique, en intégrant le président de la ligue dans laquelle se trouve l'entrepôt. Il faut trouver les bonnes réponses à toutes les problématiques posées.

Pour clore le point financier, une question est formulée par la référente Intégrité concernant les bénévoles. Elle demande si une licence spécifique peut être instituée à un tarif inférieur à celles des Kids. L'objectif est d'avoir la possibilité de faire effectuer les contrôles d'honorabilité et accessoirement de faire entrer des sous.

21h30 : déconnexion de Raphaël Cabon.

Le budget prévisionnel actualisé 2024 et le budget prévisionnel 2025 ne peuvent donc pas être présentés.

### **III. Intervention de la Présidente**

Une visio avec l'ISU a été déclenchée, à l'initiative de Colin Smith et de moi-même, début mai concernant la finale. A l'issue de cette visio, une visite technique a été programmée pour que le 8 mai, l'ISU puisse valider le lieu de la finale. Messieurs Boehler et Balthazard ont assuré cette visite technique. Grenoble n'était pas un plan de sauvetage. Il est rappelé que la mise à disposition de la Comet plus le devis pour la glace à Orléans s'élevaient à plus de 40 000 et 500 000 €. Grenoble s'était déjà proposé pour accueillir la Finale avec une gratuité de la glace. Les conditions d'accueil sont très favorables. Zagreb a renoncé à organiser les championnats d'Europe : en attente du lieu de remplacement.

Le sponsor japonais conforte les 170 000 € plus l'achat de panneaux pour la Finale soit un montant potentiel de 230 000 € pour cette année.

Les droits TV sont très verrouillés, nous sommes en lien avec Colin Smith qui a envie de faire bouger les choses. On ne lâche rien, on est toujours en négociation. Un rendez-vous technique est prévu début juillet avec l'ISU. Un autre rendez-vous sera organisé pour la faisabilité de l'installation de barrières mobiles LED.

Rémy Boehler a proposé un accompagnement sur cet événement. Une partie fixe de la partie technique de l'événement, le respect de tout le cahier des charges de l'ISU. Nous avons eu un autre devis d'une société pour

respecter le règlement financier. Le devis de Rémy Boehler est inférieur à 50 000 €. Avec une option partenaire de 10 000 € versés uniquement si 40 000 € de partenariat sont trouvés. Envie de contractualiser avec lui.

Madame Marianne Minard, élue au conseil fédéral, apporte une aide complémentaire au pôle communication. Elle est directrice de communication de crise à la SNCF. Elle a travaillé sur les communiqués de presse pour la Patinoire de Boulogne.

Merci à toutes les personnes qui se sont mobilisées sur le sujet.

Un copil est mis en place sur l'évènementiel, nous avons deux événements passés Challenger Series. Il faut bien positionner la Fédération. Je souhaite donc intégrer, dans ce copil, Véronique Verrue qui est juge international et en gestion d'un établissement à Megève. Elle est en mesure d'assurer la gestion des bénévoles. Elle est partante et a accepté d'aider sur Grenoble.

Historiquement, il existait à la Fédération un délégué technique. Il orchestrait les événements. Il y en avait un dans chaque CSN auparavant.

Nous avons reçu la candidature de Mérovée Ephrem pour la présidence de la CFCE. La proposition devra être validée par vote du Conseil Fédéral. Sur avis des présidents de CSN, Mérovée Ephrem pourra constituer son bureau.

Une rencontre avec HOI a eu lieu avec Stanick Jeannette. Les clubs peuvent proposer des patineurs sur la partie après l'entracte. Ça a été un grand succès. Suite au débrief, nous avons beaucoup d'idées dans la tête comme intégrer les sportifs de haut-niveau, et transformer la tournée de l'Equipe de France. Il nous faut imaginer un nouveau modèle gagnant-gagnant.

Un rendez-vous avec le Ministère du sport : Madame Hélène Duchaussoy, service des archives, est venue nous rendre visite. Elle a bien compris la situation de la Fédération, et est prête à nous aider, notamment pour reconstituer nos archives. Dès qu'il y a signature de contrat ou convention, il faut en faire une copie et le classer. Madame Duchaussoy nous conseillera pour l'élaboration des process d'un archivage efficient.

Monsieur Daniel de Paix de Cœur est associé à ce projet. Il est très intéressé par ce sujet et se réjouit de voir l'intérêt que nous portons à l'histoire de la Fédération. Comme nous sommes Fédération Olympique, les archives sont obligatoires.

Aujourd'hui avait lieu l'Assemblée Générale du CNOSF avec la projection pour des JO 2030, en France. A été évoquée l'animation du Club France à la Villette, en commun peut-être avec la FFHG et la FFS. Tous les 3 présents à la Villette. Un résumé plus détaillé vous sera fait rapidement.

Le président de la CSN DG pose la question des votes sur les évolutions réglementaires. Il se demande si les présidents de CSN allaient être consultés sur ces problématiques. Monsieur Cheikh répond qu'il faut que les interrogations ou observations soient transmises. Fabrice et Alexis seront présents au congrès et pourront défendre le point de vue de la France. La présidente de la CSN PA indique qu'un questionnaire sur l'appli Sportity propose de voter les différentes propositions, celles faite par l'ISU et celles faites par les différentes nations. La France ne fait pas de propositions.

Un échange sur les interventions faites par des officiels a lieu. Il est précisé que ces interventions sont indemnisées sur base d'un barème connu de tous.

Il est fondamental d'intégrer aux différents travaux que nous menons aussi bien d'anciens sportifs que des bénévoles reconnus dans leur parcours exemplaire au sein de la fédération. Les bénévoles effectuent un travail remarquable et très important pour la Fédération. Si nous ne protégeons pas nos bénévoles, la Fédération devra payer pour toutes ces missions-là.

#### **IV. Intervention de la Secrétaire générale**

Echanges puis votes sur les demandes de release.

**Résultats des Votes :**

**Arrivée :**

**Avani Swansonn :**

La Présidente de la CSN PA a donné un avis positif.

**0 Contre, 0 Abstention, 16 Pour**

## Départs :

### **Claudia et Marco Letestu**

Le Président de la CSN DG a donné un avis positif.

**0 Contre, 0 Abstention, 16 Pour**

### **Justine Ransbotyn**

La Présidente de la CSN PA a donné un avis positif.

**0 Contre, 0 Abstention, 16 Pour**

Préparation de l'Assemblée Générale : merci à Karine de l'aide fournie pour avancer sur le dossier.

Les différents documents qui seront envoyés aux groupements affiliés devront être votés par le Conseil Fédéral. Mais pas lors du Conseil Fédéral de samedi, car nous ne serons pas prêtes.

Il y aura un appel à candidatures pour le représentant des sports extrêmes. Il y a également les ordres du jour pour l'AG fédéral et ceux pour les AGs de discipline.

Nous avons eu connaissance récemment d'un problème de salles au CNOSF, en raison du stockage des dotations pour les athlètes des Jeux Olympiques qui sont plus volumineuses que prévu. Il faut que l'on scinde les assemblées de discipline : certaines devront se dérouler le samedi soir et les autres le dimanche matin. La contrainte étant que toutes les AGs de discipline doivent avoir lieu au même endroit car la Présidente et le DTN doivent circuler de CSN en CSN.

La proposition de répartition des AGs sera envoyée demain en même temps que les ordres du jour prévisionnels. Si des groupements ne peuvent pas être présents, des connexions devront être disponibles pour permettre de suivre l'AG de discipline en distanciel.

Le Conseil Fédéral devra valider la proposition d'un nouveau membre pour la CSOE. Chaque candidat devra être licencié depuis au moins 6 mois.

Un membre élu de la CSN DG sera démissionnaire car il n'a pas réussi à s'intégrer dans les travaux réguliers de la CSN. Il y aura donc un poste à pourvoir.

Est-il toujours envisagé que les membres du BE dorment à deux par chambre ? Cette politique voyage est-elle toujours d'actualité ? Plusieurs arguments sont avancés par les uns et les autres pour surseoir à cette solution d'économie. Madame Noury propose de lever cette décision puisque celle-ci ne fait pas consensus.

Chacun souhaite un prompt rétablissement à Monsieur Cabon.

## **V. Point du Directeur Technique National**

L'objectif est de maîtriser la trajectoire 2024 avec l'utilisation des fonds dédiés et surveiller les dépenses sur l'événementiel. En résumé, on projette un budget à 6 036 000 €, avec - 391 000 € sur la vie sportive, dont une part fédérale qui devra augmenter et l'événementiel qui est prévu avec un solde positif de + 10 000 €. La Finale des Grands Prix a une importance cruciale dans le budget prévisionnel 2024.

Madame Noury discute avec l'ISU pour que nous soyons autorisés à positionner d'autres partenaires que les sponsors habituels qui ont contractualisé avec l'ISU.

Les budgets ont été revus à la baisse (sur les disciplines danse et patinage artistique) pour un montant de 178 000 €, une recette supplémentaire de 200 000 € : soit 378 000€, plus les fonds dédiés. On va vers une situation budgétaire maîtrisée. En 2025, on affine encore plus. Est prévu notamment un conventionnement avec HOI (Holiday On Ice) avec une première édition en 2025, à l'équilibre, voire excédentaire, grâce à la tournée de l'Equipe de France.

Le projet short-track a nécessité beaucoup de temps, à l'ensemble de la DTN. Nous en sommes à la finalisation de la convention. Lors du rendez-vous à Las Vegas, le partenariat avec l'Italie sera acté. 9 athlètes sont retenus pour ce projet à Bormio. Les conditions d'accompagnement et de prise en compte des athlètes sont très satisfaisantes. Les appartements sont trouvés. Thibaut Fauconnet a été recruté sur le pôle. Il accompagnera les sportifs et sera également logé à Bormio. Monsieur Cheikh ira en Italie pour ouvrir la saison avec les athlètes le 1<sup>er</sup> juillet prochain. Quentin Fercoq, belle valeur du short-track, s'est rattaché au projet, et nous en sommes très heureux. L'entretien a été très riche et très instructif.

Monsieur Cheikh a été très exigeant, avec ses équipes, sur les prévisions de dépenses et répète qu'il n'y aura pas plus de dépenses qu'à Font Romeu.

Tout est fait pour optimiser les performances pour 2026, et bien évidemment en 2030.

Les stages « Relève 2026 – 2030 » démarrent aujourd'hui : premier stage « novices » à Courchevel et le stage « juniors » après. Madame Géraldine Zimmermann va sur site pour assurer le suivi socio-professionnel. Monsieur Stanick Jeannette gère les 2 stages.

Le nouveau dispositif HPS (Haut Potentiel Sportif), porté par le Ministère de l'Éducation nationale, remplace les SER. Il s'agit d'identifier les sportifs à haut potentiel qui ne rentrent pas dans la cible de la DTN. Monsieur Cheikh a initié un travail collaboratif entre les présidents de CSN et les référents de la DTN. Quatre catégories : les listes de haut niveau, les sportifs qui sont dans une structure PPF, les listes anciennement SER devenues HPS et les listes de « bons niveaux » (antichambre des HPS) qui pourront intégrer les classes sportives qui sont mises en place à partir du primaire pour les sports à maturité précoce.

La nouveauté de ce dispositif est le portage par l'Éducation nationale. Ces listes sont envoyées aux IPR, aux rectorats. Même si l'Éducation nationale s'implique, nous serons malgré tout toujours soumis aux réalités des chefs d'établissement. Nous nous inscrivons totalement dans cette nouvelle dynamique.

La conception d'un document sur la détection sera finalisée pour la prochaine AG : cela permettra d'indiquer quels seront les axes de la DTN sur la détection.

Remise en route de la formation continue des entraîneurs. Madame Zimmermann a beaucoup travaillé sur le sujet. Hier, à l'Insep, il y avait une vraie bouffée d'oxygène : 11 entraîneurs qui forment des sportifs de haut niveau, de tous les clubs, de toutes les disciplines. Malheureusement pas du curling, nous espérons que cela viendra. Il y avait une très bonne ambiance de travail, avec des thématiques variées (comment aborder la pratique féminine, le décalage horaire...), avec des intervenants experts. La DTN a pris en charge ses formations. Le but est de conserver ces entraîneurs en France, de les considérer, qu'ils puissent réinterroger leurs propres pratiques et d'élargir ces rencontres autant que de besoin.

La finalisation de l'entrée en liste sera validée au premier juillet. Enorme travail de recoupement des informations.

Monsieur Cheikh remercie Madame Oudar qui s'est impliquée dans les différents sujets et a écrit à tous les présidents de groupement.

Madame Oudar en profite pour féliciter la DTN, pour sa détermination, son implication.

Il est précisé (suite à une question de Madame Oudar) que Thibaut Fauconnet va être logé à Bormio, et assurera le suivi des athlètes, qui seront également entraînés par les entraîneurs italiens. Cela permettra à Monsieur Fauconnet d'acquérir de nouvelles compétences. Les athlètes auront des ressources très larges. Il y a plus ou moins 40 patineurs dont des Coréens, Hollandais qui s'entraîneront en même temps, ce qui favorisera l'émulation sportive.

## VII. Point des CSN

Monsieur Anthony Leroy indique qu'hier soir était organisée une réunion de quatre CSN d'expression (patinage artistique, danse sur glace, patinage artistique synchronisé et ballet sur glace). Toutes les disciplines étaient représentées soit par le président de la CSN soit un représentant des arbitres.

L'objet de cette réunion consistait en trois points :

- 1) Harmoniser le format des jurys : c'est le règlement intérieur de la CFOA qui prévoit la composition des jurys mais certaines CSN avaient prévu d'autres modélisations. Il est convenu que c'est le règlement de la CFOA qui prévaut. Point de discussion : l'arbitre doit-il juger ? le futur système de comptabilité ne prévoit pas que les arbitres jugent.
- 2) Problème des comptables rattachés à la CFOA pour leur organisation mais gérés par les ligues et les CSN, si vidéos en streaming, Sportity, on adjoint un opérateur technique.
- 3) Honorabilité pour tous les acteurs, à intégrer au règlement intérieur de la CFOA.

Monsieur Marien de la Asuncion indique qu'il y a deux compétitions nationales en plus mais suppression du tournoi de rentrée, soit 5 TDF au lieu de 4. Ce qui permet d'adapter notre système à celui de l'ISU puisque la danse solo est une catégorie à part avec un règlement spécifique.

Les couples Avenir (très jeunes couples), suite à la compétition régionale qualificative pour la finale interrégionale, pourront être invités aux deux derniers tournois, auxquels les Juniors ne participent pas. Ils engrangent ainsi de l'expérience. Deux compétitions dans la saison, c'est peu. Cela permettra d'anticiper le passage à la catégorie Benjamins plus sereinement (catégorie Basic Novice de l'ISU).

Monsieur Pascal Henry indique qu'il n'a aucun retour sur la convention avec Val-Thorens. La station est prête à signer une convention pendant trois ans. Val-Thorens s'engage pour 173 000 € et demande à ce que la Fédération s'engage quant à elle sur 50 000 €. Cette somme n'est pas budgétée sur 2024 mais ce serait possible de l'envisager sur 2025.

La Fédération doit s'engager afin de pouvoir ensuite solliciter le Conseil Départemental et le Conseil Régional. Les terrassiers qui travaillent à Val-Thorens seront peut-être intéressés pour investir des fonds.

Il est précisé par Monsieur Henry que l'ouverture de la station se fera sur cet évènement Ice cross, avec ou sans la Fédération. Le Conseil Départemental mettra probablement plus l'année prochaine, le Conseil Régional également.

La convention a été envoyée par Val-Thorens pour modification. Il est indispensable de modifier la convention à notre gré et de leur renvoyer le document très rapidement.

La convention n'est pas figée, il est indispensable de sécuriser l'évènement. Monsieur Cheikh propose un appel téléphonique et une réunion de travail dès demain.

Madame Alexandra Boch précise que l'Ice cross colle parfaitement à l'image de la station Val-Thorens et qu'il serait prometteur que l'évènement ait lieu pour le développement de la discipline.

La Fédération souffre d'avoir, sur le territoire montagnard, une image centrée sur le patinage et beaucoup moins sur les disciplines que sont l'Ice cross, le BLS et le curling. Il faut faire changer les mentalités. L'effet de masse joue sur l'image (nombre de licenciés très différent selon les disciplines). Le seul moyen est de continuer d'œuvrer et valoriser toutes les disciplines.

Monsieur Noël Morard annonce que le règlement a été envoyé ce même jour. Auparavant, le Championnat de France regroupait toutes les équipes. Cette année, le Championnat se déroulera sur le même week-end mais sera scindé en deux catégories : groupe A et groupe B.

Le projet « padel-curling » pourrait être proposé à la Fédération de Tennis, s'il est acté que la moitié de la somme est prise en charge par la Fédération (soit 12 500 €). Ce serait très intéressant que la Fédération de Tennis assume l'autre moitié. Or à ce jour, il n'y a aucun retour de la Fédération de Tennis. Madame Oudar se propose de prendre contact avec le Président de la Fédération de Tennis.

## **VIII. Point juridique/litiges**

\* Dossier [REDACTED] :

L'adversaire s'accroche à tout ce qui est légalement possible aux Etats Unis pour que le procès y reste et perdure.

Pour rappel, nous avons obtenu avec le nouvel avocat américain de la FFSG une décision retenant l'incompétence territoriale liée à l'immunité souveraine étrangère d'un Etat ou d'une de ses émanations (ce qu'est une fédération sportive qui agit par délégation de service public).

Une audience s'est déroulée le 12 février 2024 sur la requête de la partie plaignante visant à voir réexaminer l'incompétence territoriale. La Juge a déclaré qu'elle n'avait jusqu'ici rien vu ou entendu dans l'argumentation adverse qui lui faisait croire qu'elle devrait revenir sur sa décision initiale. Elle a toutefois laissé un délai à la plaignante pour qu'elle apporte éventuellement des preuves que les réclamations formulées contre la FFSG seraient en dehors des dispositions de la loi américaine sur l'immunité.

Une nouvelle audience devait avoir lieu la semaine dernière. Nous attendons la position du Juge.

\* Vol de données informatiques



La plainte contre X déposée le 18 janvier 2024 entre les mains du Procureur de la République du Tribunal Judiciaire de PARIS suite à l'introduction dans le système informatique de la FFSG en mai 2023 est en cours.

Un complément de plainte a été effectuée le 20 février suite aux informations transmises par Madame SCOFFIER sur les propriétés du dernier document anonyme envoyé à l'époque.

\* Dossier [REDACTED]

Pour rappel, [REDACTED] s'est affilié en 2011 à la mutuelle réservée aux seuls salariés de l'association (il a lui-même rempli le bulletin individuel d'affiliation en se déclarant salarié cadre de l'association, ce qu'il n'a jamais été). En conséquence, la FFSG a supporté les cotisations correspondantes pour un total de 28.701,42 euros.

Une mise en demeure d'avoir à rembourser étant restée vaine, une assignation devant le Tribunal Judiciaire de [REDACTED] a été délivrée le 22 janvier.

L'affaire est en cours d'instruction et la prochaine audience de mise en état aura lieu fin septembre pour conclusions adverses.

\* Dossier viols et agressions sexuelles

Pour rappel, les 2 entraîneurs sont poursuivis pour des faits de viols et d'agressions sexuelles sur plusieurs patineuses ou amies de celles-ci commis entre 2003 et 2008.

Par décision du 8 août 2023, le Juge d'Instruction de NANTERRE avait ordonné :

- un non-lieu pour des viols reprochés à au premier entraîneur concernant 6 plaignantes,
- un renvoi du premier entraîneur devant la Cour Criminelle Départementale pour 6 viols et agressions sexuelles à l'encontre de 2 plaignantes,
- un renvoi du second entraîneur devant la Cour Criminelle Départementale pour 1 viol,
- un renvoi du second entraîneur devant la Cour d'Assises des Mineurs pour 2 viols commis sur une autre patineuse.

Les 2 mis en cause et une plaignante avaient fait appel.

La Chambre de l'Instruction de la COUR D'APPEL DE VERSAILLES a rendu son arrêt de mise en accusation le 14 décembre 2023.

S'agissant du premier entraîneur, les magistrats ont confirmé le non-lieu sur 6 viols et agressions sexuelles. Sur 3 autres viols et agressions sexuelles, ils ont confirmé le renvoi devant la Cour Criminelle Départementale.

S'agissant du second entraîneur, la Chambre de l'Instruction a confirmé le renvoi pour les 3 viols reprochés. Elle a en revanche ordonné que ces faits soient tous jugés par la Cour d'Assises des Mineurs compte tenu de l'âge du mis en cause à l'époque des faits.

La convocation pour le procès concernant le premier entraîneur vient d'être adressée. Il se déroulera du 6 au 11 février 2025 devant la Cour d'Assises Départementale des Hauts de Seine (à NANTERRE).

Nous attendons la convocation pour le second entraîneur.

## **IX. Questions diverses**

Madame Alexandra Boch précise qu'il n'y a pas de modification de son règlement sportif. Elle est confrontée à quelqu'un au sein de la CSN qui est dans la critique permanente. Si on ne fait rien ça ne va pas, si on fait ça ne va pas non plus. La présence de Monsieur Mingeon est critiquée alors que pour toutes les CSN la DTN est invitée. Monsieur Mingeon représente la DTN.

Il faudrait que la boutique soit mieux identifiée sur le site de la Fédération. Cela donnerait la visibilité nécessaire pour booster les ventes et de cette façon-là générer des recettes.

Monsieur Laurent Moreau demande si la décision de positionner les Seniors aux Elites à Annecy et les Juniors sur le classement national de la French Cup est définitive et s'il peut l'annoncer aux membres de la CSN. Confirmation faite par Monsieur Cheikh.

Madame Guillemette Ancelet pose la question de la communication des Commissions Disciplinaires, par exemple lorsque les clubs recherchent des entraîneurs. Maître Plagnol répond que c'est confidentiel. Il ne peut y avoir aucune communication. Seule la Commission disciplinaire peut communiquer (dans ce cas-là le nom est masqué). Ou l'intéressé qui lui peut produire la décision qui le concerne.

Il est précisé que le site des cartes professionnelles est à jour en temps réel et peut être consulté par les clubs qui recherchent des informations.

*En l'absence d'autres questions diverses, la séance s'achève à 00h30. Le BE suivant est fixé au 28 juin 2024.*

*Secrétaire de séance :*

**Irma BARDOUX**  
Secrétaire Générale



**Gwenaëlle NOURY**  
Présidente

